

### Coûts annuels par régime

| COUT ANNUEL<br>DEME       | EXTERNAT        | 1/2 PENSION       |                   |
|---------------------------|-----------------|-------------------|-------------------|
|                           |                 | DEME1             | DEME2             |
| Contribution des familles | 666,00 €        | 666,00 €          | 666,00 €          |
| Restauration              |                 | 609,00 €          | 504,00 €          |
| Animation culturelle      | 50,00 €         | 50,00 €           | 50,00 €           |
| <b>Total Année</b>        | <b>716,00 €</b> | <b>1 325,00 €</b> | <b>1 220,00 €</b> |

#### PARTICIPATION ANNUELLE

En septembre, un relevé de frais dématérialisé sera accessible sur votre compte ECOLE DIRECTE, via l'icône €. Le montant dû peut être réglé par chèque ou virement, en une ou plusieurs échéances, ou par prélèvements mensuels. Le calendrier de vos prélèvements sera indiqué sur le relevé, le premier prélèvement étant prévu pour le 15 octobre.

#### STATUT

Le régime de l'élève (demi-pensionnaire ou externe) est défini pour la totalité de l'année scolaire. Les changements de régime ne pourront être pris en considération qu'en cas de force majeure et en accord avec la direction et l'économat.

#### REPAS OCCASIONNEL

Le prix du repas occasionnel est de **7,00 €**. Les tickets sont à retirer à la comptabilité.

#### ANIMATION CULTURELLE

A la demande des parents, il a été décidé, en conseil d'établissement, un versement forfaitaire par élève au titre de l'animation culturelle couvrant l'ensemble des activités à l'exception des séjours pédagogiques de plusieurs jours. Ce forfait figure sur votre relevé

#### COTISATION APEL

L'APEL (Association de Parents de l'Enseignement Libre) propose une cotisation annuelle de 25 €. La documentation vous a été remise.

#### REDUCTION STAGES

Les tarifs tiennent compte des périodes de stages obligatoires.

#### AIDES FINANCIERES

Les bourses et aide à la restauration font l'objet d'un relevé complémentaire à réception des notifications. Le montant des prélèvements sera alors ajusté.

#### ABSENCES

Des réductions sur la demi-pension pourront être appliquées sur demande de la famille et présentation d'un justificatif.